



La Parole du Rav Brand

Il est écrit dans la Paracha de Béhar :

« Si un étranger qui demeure chez toi devient riche, et que ton frère devienne pauvre... et se vende à l'étranger ... ou « leéker michpahat guer », à la racine de la famille de l'étranger, après qu'il se sera vendu il faudra le racheter. Qu'un de ses frères le rachète... ou, s'il a les ressources, il se rachètera lui-même. Il comptera avec celui qui l'a acheté depuis l'année où il s'est vendu jusqu'à l'année du jubilé. Le prix à payer dépendra du nombre d'années... S'il y a encore beaucoup d'années, il paiera son rachat à raison du prix de ces années et pour lequel il a été acheté ; s'il reste peu d'années jusqu'à celle du jubilé, il en fera le compte, et il paiera son rachat à raison de ces années... S'il n'est racheté d'aucune de ces manières, il sortira l'année du jubilé, lui et ses enfants avec lui », (Vayikra, 25, 47-54).

Que veut dire « à la racine de la famille de l'étranger » ? Ce qui fait l'essentiel du non-juif, son culte d'idolâtrie. Le verset décrit un juif qui s'est vendu comme esclave pour travailler dans la maison de leur culte ; il prépare et arrange les bancs et la chauffe pour accueillir les fidèles (Kidouchin, 20b). La Torah demande à la famille de cet homme de le racheter le plus vite possible, avant qu'il ne faute lui-même dans cette maison. Mais pour son rachat, la Torah exige de faire le compte exact avec le non-juif acheteur. Bien que ce dernier ne sache pas quand arrive l'année du jubilé et que tu pourrais le tromper, la Torah l'interdit et exige de faire le compte juste (Baba Kama, 113b). Si on ne trouve pas la somme et

personne ne le rachète, l'homme y restera jusqu'à l'année du jubilé.

L'honnêteté dans le commerce avec n'importe qui, aussi avec un non-juif, est plus important que de sauver un juif qui se trouve en danger de l'idolâtrie. Quant à l'homme lui-même qui a été vendu, à lui de rester fidèle à la Torah, dans ces conditions dangereuses quant à son judaïsme. S'il reste fidèle, il compte comme un tsadik, et voici une histoire similaire rapportée dans la Guémara (Yérouchalmi, Ta'anit, 1,4) :

Une famine sévissait et Rabbi Avahou instaura un jeûne. On a ordonné à Rabbi Avahou dans un rêve de nommer un homme du nom de Pinteké comme Chaliah Tsibour. À la suite de sa prière, la pluie tomba et le Rav lui demanda : "Comment gagnes-tu ta vie ?" Il répondit : "Je transgresse chaque jour cinq péchés (d'où le nom Pinteké ; pente en grecque signifie cinq, comme pentagone, cinq angle). J'anime un théâtre où les non-juifs s'amuse avec des immoralités. J'organise le bâtiment, lave leurs habits et je fais le clown moi-même, avec des flûtes, devant les gens." Le Rav : "Quelle mitsva as-tu fait dernièrement ?" Pinteké : " J'ai vu une fille (juive) se tenir derrière un poteau, en pleurant. Quand je lui ai demandé ce qui lui arrive, elle m'a dit que son mari est emprisonné et il lui faut de l'argent pour le racheter, et elle est venue pour chercher du travail. Alors j'ai vendu toute ma literie et lui ai offert l'argent avec lequel elle a libéré son mari." Rabbi Avahou a dit : " Voilà pourquoi tu as mérité que ta prière soit entendue au Ciel.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Pour entamer le nouveau tome, la Torah compte tous les Béné Israël ayant de 20 à 60 ans, en nommant un chef de tribu.
- La Torah raconte aussi dans quel ordre voyageaient les camps avec les Léviim et le Aron comme point central.
- Les Léviim furent comptés à leur tour. Leur travail au michkan et pendant les voyages est également explicité.
- Moché compta ensuite tous les premiers-nés.
- Le travail des enfants de Kéhat (fils de Lévy) est expliqué, dans la toute fin de la paracha.

Enigme 1 : Quel est le livre du Tanakh qui ne contient qu'un seul Passouk (verset) débutant par un « Vav » ?



Enigmes

Enigme 2 :

- 1+4=5
- 2+5=12
- 3+6=21
- 8+11= ?



Réponses 188 Behar Béhoukotai

Enigme 1: Dans le Sefer Tsefania 3,8

Enigme 2: Les 2 pages sont les premières de chaque livre, le total fait donc 2.

Rébus: Chat / Batte / Chat / Bas / Tonne / Yeah / La / Arts / Raie / t' / Sss
שבת שבתון יהיה לארץ

Charade :
Été - voie - tas
Êt tévouata

Vous appréciez Shalshelet News ? Alors soutenez sa parution en dédicaçant un numéro.

contactez-nous :
Shalshelet.news@gmail.com

| Ville | Entrée | Sortie |
|------------|--------|--------|
| Jérusalem | 18: 53 | 20:16 |
| Paris | 21:17 | 22:38 |
| Marseille | 20:45 | 21:56 |
| Lyon | 20:55 | 22:10 |
| Strasbourg | 20:54 | 21:14 |

N°189

Pour aller plus loin...

- 1) Pour quelle raison le fils d'Aminadav de la tribu de Yéhouda s'appelle-t-il Na'hchone (1-7 : « lihouda Na'hchone ben Aminadav »)? (Maténot Kéhoua au nom du Midrach Agada)
- 2) Lors du décès de Moché, une Bat Kol se fit entendre dans tout le Ma'hané Israël et déclara : « vayamote Moché sifra rabba délsraël » (Sota 13). Pour quelle raison Moché fut-il appelé « sifra rabba délsraël »? ('Hidouché Hagadot du Maharcha, Sota 13b)
- 3) Pour quelle raison le terme « pékoudav » (1-22) n'est-il employé par la Torah qu'à propos de la tribu de Chimon ? (Rabbénou Bé'hayé)
- 4) Qu'est-ce que les nations ont appris des bné Israël (et qui figure dans notre paracha) ? (Midrach Rabba)
- 5) Pour quelle raison la tribu de Lévy fut la plus petite (en nombre) des tribus d'Israël (si bien que son nombre n'atteignait même pas la moitié de la plus petite tribu)? (Ramban)
- 6) A quoi font allusion les noms de « ma'hli oumouchi » (3-20) ? (Or A'hama)
- 7) A quoi fait allusion le terme « Bamidbar » quant à sa guématría (avec ses 5 lettres) ? (Kolo Chel Yaacov)

Yaacov Guetta

Halakha de la Semaine

- A) Le soir de Chavouot, doit-on attendre la nuit pour faire arvit?**
B) Idem pour réciter le kidouch ?

A) Selon le strict din, il n'est pas nécessaire d'attendre la nuit pour faire arvit car la 'houmra de "temimotes " (à savoir d'attendre que les 49 jours se soient écoulés) s'appliquent uniquement pour le kiddouch [Yé'havé daat 30,6].

Cependant, plusieurs communautés achkenazes ont pris l'habitude de se montrer rigoureux et d'attendre la nuit [Voir Piské Tchouvot 494,1].

B) Concernant le kidouch, beaucoup de décisionnaires préconisent de se montrer rigoureux en attendant la sortie des étoiles et ainsi il convient d'agir a priori.

Cependant, dans les pays où la nuit tombe tard et qu'il n'est pas évident pour la famille d'attendre la nuit, on pourra se contenter de commencer le kidouch dès la chekia. Si cela reste difficile, on pourra même commencer le kidouch à partir du plag [Halikhot olam helek 2,2 ; Or letson helek 3 perek 18,4].

David Cohen

Aire de Jeu

Charade

Mon 1er est une partie de la chemise,
Mon 2nd est un synonyme d'attraper,
Mon 3ème est une partie du bras,
Mon 4ème est une note de musique en verlan,
Mon tout a permis d'obtenir un compte rond.

Jeu de mots

Un paradoxe du système judiciaire : éteindre son téléphone en cour d'appel.

Devinettes

- 1) Pourquoi les Lévyim n'ont-ils pas été comptés dans le compte des bné Israël ? (2 réponses) (Rachi, 1-49)
- 2) A quelle distance du Ohel Moed devaient camper les tribus dans le désert ? (Rachi, 2-2)
- 3) En dehors de « Mizra'h et « Maarav », comment sont appelés respectivement « l'Est » et « l'Ouest » ? (Rachi, 2-3)
- 4) Je ne suis pas le père biologique de mon « fils » mais il est tout de même considéré comme mon fils. Qui suis-je ? (Rachi, 3-1)
- 5) Mis à part le Michkan à proprement dit, qu'est-ce qui est aussi appelé « Michkan » ? (Rachi, 3-25)
- 6) Au sujet de qui Rachi rapporte le principe : « malheur au racha, malheur à son voisin » ? (Rachi, 3-29)

La Question

Dans la Paracha de la semaine, il est question du dénombrement des bné Israël dans le désert.

A ce sujet, il existe un verset dans Ochéa qui dit : "et il sera un nombre d'enfants d'Israël tel que le sable de la mer que l'on ne peut compter."

La Guémara demande : si nous comparons Israël au sable, c'est qu'il constitue une quantité finie, à partir de là, il serait donc possible de les compter.

Et la Guémara de répondre : Lorsqu'il est méritant, Israël ne peut être quantifié, et lorsqu'il ne l'est pas, Israël est comparable au sable de la mer qui est quantifiable par un nombre fini.

Question : en quoi les mérites influent-ils sur le fait qu'on puisse ou non comptabiliser le nombre des enfants d'Israël ?

Rabbi Yaakov de Douvna répond :

Israël est une entité qui se caractérise principalement non pas par sa quantité mais par sa qualité. Ainsi, lorsque nous désirons compter Israël et que celui-ci est fidèle aux volontés d'Hachem, ses mérites infinis le rendent impossible à quantifier. Cependant, lorsque Israël n'est pas méritant, la seule valeur qu'il reste à évaluer est le nombre purement physique, et là nous avons à faire à un nombre qui serait fini et donc calculable.

G.N

Réponses aux questions

1) Car il fut, de par sa azoute dikdoucha, le 1^{er} ben Israël à se jeter dans les « puissants courants » marins du Yam Souf (« Na'hchol » chébéyam souf).

Le nom « Na'hchone » devient « Na'hchol » (car on peut changer le « noun » en « lamed », ces deux lettres étant toutes deux des lettres dentales).

2) - Le terme « Sifra » est apparenté au terme « sofer ». Moché « comptait » et « écrivait » (sofer vékotève) les mots de la Torah écrite.

- Moché a « compté » à deux reprises le nombre de bné Israël (d'où le nom de « sifra rabba » d'Israël qu'il portait).

3) Le terme « pékoudav » ne signifie pas seulement « ses comptes ». Il pourrait aussi signifier « ses souvenirs ». En effet, les descendants de Chimon mériteraient qu'Hachem se souvienne et leur fasse payer la faute (pékidate avone) de leur ancêtre (Chimon) qui propose à ses frères de tuer Yossef.

4) A l'instar des bné Israël organisant leur campement et leur déplacement selon leurs bannières et leurs drapeaux (2-2), les nations s'inspirant de cela, apprirent à se constituer des drapeaux facilitant leurs déplacements militaires durant leurs guerres.

5) Car toutes les autres tribus étaient concernées par la Guézéra de l'esclavage. Or, à propos de la servitude, il est dit (Chémot, 1-12) : « et plus les Egyptiens opprèsaient les bné Israël, et plus ces derniers augmentaient abondamment ». Cependant, la tribu de Lévy n'était pas concernée par l'esclavage, on comprend alors qu'elle n'était donc pas incluse dans cette bérahka de fécondité très importante (ce qui explique son petit nombre).

6) Ces noms font allusion aux paroles du Midrach déclarant : « hakham lèv yika'h mitsvot ». Ce verset fait référence à Moché s'occupant de la mitsva de faire sortir les ossements de Yossef d'Egypte. En effet, les lettres de « ma'hli » ('hète, lamed, youd, même) forment le verset précité. Et « mouchi » rappelle le nom « Moché », le fameux « 'hakham lev » évoqué par ce verset.

7) Sa guématria fait 253. Elle est la même que celle du mot « guérim ».

Cela nous enseigne que l'une des raisons pour lesquelles la Torah fut donnée dans un désert (lieu ouvert) est « d'ouvrir » la porte du judaïsme aux guéréi tsédék voulant se convertir sincèrement.

La voie de Chemouel

Dernières volontés

Comme nous l'avons évoqué la semaine dernière, la mort du prophète Chemouel causa de nombreux ennuis à David, contraint en désespoir de cause de se réfugier chez ses pires ennemis, les Philistins. Il ignorait alors que cette décision scellerait à jamais le sort de Chaoul. Car les Philistins ne tardèrent pas à prendre conscience qu'ils étaient débarrassés à présent d'un adversaire des plus redoutable, David ayant déjà décimé bon nombre de leurs congénères. En cas de conflit, il y avait fort à parier qu'il ne viendrait pas au secours des siens qui le considéraient comme un paria. Par ailleurs, les Philistins avaient eu vent de la disparition de Chemouel. Leurs ennemis ne pourraient donc plus bénéficier de ses prières qui avaient influencé plus d'une fois le cours de guerres passées. Par conséquent, les Philistins estimèrent que le moment était propice pour déclarer la guerre aux

Israélites. Ils rassemblèrent ainsi leurs troupes à Chounem, se préparant à affronter un Chaoul considérablement affaibli.

Bien entendu, tout cela faisait partie d'un plan minutieusement élaboré par D.ieu, de façon à ce que David puisse enfin accéder à la royauté. Et grâce à sa sagesse infinie, Hachem s'arrangea également pour exaucer le souhait de son fidèle serviteur Chemouel. Ce dernier rejoignit ainsi son Créateur en premier, ne voulant pas assister à l'exécution de celui qu'il avait oint. Mais cela ne se fera pas sans « sacrifice ». La Guemara rapporte que son visage se métamorphosa peu de temps avant l'élection de Chaoul, le faisant paraître beaucoup plus vieux qu'il ne l'était (Taanit 5b). De cette façon, D.ieu s'assurait qu'aucune mauvaise langue ne le soupçonne d'avoir commis une faute grave qui aurait entraîné une mort précoce.

Deux derniers points restent cependant à éclaircir : tout d'abord, il faut comprendre comment cette intervention divine n'interféra pas avec le libre

arbitre de Chaoul. En outre, nous avons abordé il y a bien longtemps un passage du Talmud de Jérusalem qui semble contredire ce que nous avons énoncé plus haut. Pour rappel, ledit passage affirmait que Chemouel n'était destiné à vivre que cinquante-deux ans. La Guemara en imputait la faute à sa mère Hanna. Car au cours de sa prière pour être délivrée de sa stérilité, celle-ci promit que son enfant deviendrait un serviteur de D.ieu dans Son sanctuaire pour le reste de ses jours. Elle tiendra parole deux ans plus tard, après avoir allaité son fils. Seulement, son langage réducteur le condamnait à mourir cinquante ans plus tard, âge à partir duquel les Cohanim prenaient leur retraite. Dans ce cas, comment comprendre la Guemara dans Taanit qui sous-entend que Chemouel choisit délibérément de raccourcir ses jours ?

Yehiel Allouche

A la rencontre de notre histoire

Rabbi Yéochoua Falk Katz

Né en 1555 à Cracovie, en Pologne, Rabbi Yéochoua ben Alexander Falk haCohen compte parmi les plus grands halakhistes et talmudistes. Il est surtout connu pour ses œuvres Beth Israël, commentaire sur le Arba'a Tourim, ainsi que Sefer Me'irat Enayim (SMA), commentaire sur le Choul'han Aroukh. Il est également connu sous l'acronyme RaFaC (Rabbi Falk Cohen). Il s'intéressait beaucoup à la Kabbala, à la philosophie et à l'astronomie, et a même réalisé des écrits sur ces sujets mais ceux-ci n'ont pas été imprimés.

Élève du Maharchal et du Rama, Rabbi Yéochoua est devenu Roch de la yeshiva de Lemberg (dans l'actuelle Ukraine) et comptait de nombreux élèves. D'ailleurs, beaucoup d'entre eux sont par la suite devenus de grands Av Beth Din, Rabbanim et chefs de communauté. Parmi ses élèves célèbres figurent entre autres : Rabbi Yeshayahou Halevi Horowitz, Rabbi Avraham Rappaport, Rabbi Issakhar Bar Eilenburg, etc. Il représentait une grande autorité

sur les questions halakhiques. Lors de la réunion du Conseil des Quatre Terres en 1607, bon nombre de ses propositions ont été approuvées.

Il a passé sa jeunesse à composer de vastes commentaires analytiques sur le Talmud, qui ont ensuite été perdus dans un incendie. Il composa ensuite une série de commentaires sur les plus influents codes halakhiques, à savoir sur le Arba'a Tourim du Tour et sur le Choul'han Aroukh de Rabbi Yossef Karo.

Son commentaire sur le Arba'a Tourim s'appelle Beth Israël, en l'honneur de son beau-père Israël Idles qui avait construit une maison pour lui et ses élèves. Beth Israël est composé principalement des parties Perisha et Derisha. Le Perisha clarifie les décisions du Tour, en les traçant jusqu'à leurs sources dans le Talmud et dans les Rishonim. Quant au Derisha, il est consacré à une analyse approfondie et une comparaison des différentes interprétations et décisions proposées par les différentes autorités talmudiques.

Son commentaire sur le Choul'han Aroukh s'appelle Sefer Me'irat Enayim (dénommé SMA). Il repose

sur la partie 'Hochen Michpat. Contenant toutes les décisions des Rishonim, son principal objectif est d'interpréter les mots du Choul'han Aroukh et du Rama, pour trouver les sources de leurs halakhot, et en ajouter de nouvelles. Rabbi Yéochoua a livré son œuvre pour impression dans la presse mais avant que les imprimeurs ne commencent leur travail, l'auteur est décédé. Lui qui avait l'intention d'écrire un commentaire sur les quatre parties du Choul'han Aroukh n'a finalement pu écrire que sur la partie 'Hochen Michpat. Dans son testament, il a demandé à ce qu'on continue à l'étudier et à imprimer ses écrits. En 1614, et depuis lors, il apparaît dans la plupart des éditions du Choul'han Aroukh.

Il a également écrit d'autres ouvrages, parmi lesquels on peut citer : Sefer-Hosafah, un supplément au Darké Moshé du Rama ; Kontres al Diné Ribbit, un écrit sur les halakhot relatives à l'interdiction du prêt avec intérêt ; et des Nouvelles sur les traités talmudiques.

Rabbi Yéochoua quitta ce monde à Lemberg en 1614.

David Lasry

Le Moussar du cordonnier

Un soir tard, Rabbi Israël Salenter sortit de chez lui et vit une petite lumière allumée par la fenêtre du cordonnier. Rabbi Israël Salenter entra et trouva le cordonnier en train de réparer des chaussures.

Rabbi Israël Salenter lui demanda : « Pourquoi répare-tu les chaussures aussi tard ? »

Le cordonnier lui répondit : « Rabbi, tant que la bougie est allumée je peux encore travailler et réparer... »

De suite, Rabbi Israël Salenter réunit ses élèves et leur dit : « J'ai appris un grand Moussar du cordonnier : tant que notre Neshama est allumée, il faut étudier.

On ne lâche rien les tsadikim ! »

Et ainsi ils étudièrent sans relâche.

Yoav Gueitz

Pirké Avot

Rabbi Yossé ben Kisma dit : une fois j'étais en chemin et je rencontrai un homme (...) il me dit : "Rabbi d'où viens-tu ?" Je lui dis : "d'une grande ville de sages". Il me dit : "Rabbi, voudrais-tu habiter avec nous dans notre lieu, et je te donnerais des milliers de dinar d'or et de pierres précieuses et de perles ?" Je lui dis : "mon fils, même si tu me donnais tout l'argent et l'or, les pierres précieuses et les perles du monde, je n'habiterais qu'un endroit de Torah..." (Avot 6,9)

Comment se fait-il que Rabbi Yossé ben Kisma rejette l'offre qui lui est faite ? Pourtant, il aurait été beaucoup plus utile dans une ville recherchant un guide, un maître spirituel, que dans sa ville grouillant déjà des plus grands Sages de sa génération.

Le rav Dessler dans un écrit sur 'hanouka soulève une question : nous disons dans la prière de "al hanissim" : tu transmis les forts dans les mains des faibles... les mécréants dans les mains des justes, les impurs entre les mains des purs....

Si nous comprenons aisément où se situe le miracle dans la victoire des faibles contre les forts, nous avons plus de mal à déceler en quoi le niveau moral ou spirituel des belligérants devait avoir la moindre influence sur l'issue de la guerre, pour que ce statut soit également mentionné dans la liste des miracles.

Le rav Dessler nous répond : en réalité ce qui constitua un miracle ne fut pas la victoire des justes sur les

mécréants, mais que les justes restèrent justes malgré l'influence énorme de la société mécréante dans laquelle ils baignaient (miracle qu'ils méritèrent grâce à leur abnégation totale).

D'ailleurs, le Rambam estime que la force de l'influence extérieure est telle, qu'elle est en mesure de supplanter et inhiber le libre arbitre.

Ainsi, lorsque l'homme de notre michna vint interpeler rabbi Yossé, celui-ci avait pleinement conscience que s'il acceptait la proposition qui lui était faite, l'influence qu'il aurait subie aurait été supérieure à l'influence positive qu'il aurait pu leur prodiguer.

De plus, le Maharal met l'accent sur la forme de la requête. En effet, lorsque l'homme présente cette dernière, il ne demande pas à rabbi Yossé de devenir leur maître chez eux, mais il lui demande de venir « avec nous », autrement dit non pas pour être le principal acteur, autour duquel la ville s'organisera, mais simplement pour remplir une fonction utile, mais secondaire de la ville. Et dans ces conditions, où il n'y a ni une véritable demande ni une « soumission » devant le rôle central du Rav, aucune influence ne peut être exercée. Pour cela, conclut rav Dessler, lorsque nous voulons rapprocher nos frères, il convient de leur ouvrir nos portes, les accueillir dans la chaleur de notre environnement, lieu le plus à même d'appliquer une influence positive, tout en nous épargnant au maximum l'influence extérieure potentiellement néfaste.

G.N.

Valeurs immuables

« La Tente d'Assignment, le camp des Lévités, voyagera au centre des camps » (Bamidbar 2,17)

Le moment précis où le Tabernacle se joignait à la marche du peuple fait l'objet d'une discussion entre nos maîtres (Rachi, Rachbam, Ibn Ezra, Sferno, etc.).

Quel que fût l'ordre de marche, il apparaît clairement dans ce verset, que le rôle central du Tabernacle était préservé au cours des déplacements, puisque la Torah l'appelle « Tente d'Assignment » même après qu'il ait été démonté.

Le Talmud (Ména'hot 95a ; Zéva'him 61b, 116b) enseigne que les camps conservaient leurs degrés respectifs de sainteté, même durant les déplacements, de sorte que les offrandes consommées exclusivement à l'intérieur du camp des Israélites pouvaient encore l'être pendant le voyage (Rav S. R. Hirsch).

De là, on peut tirer une leçon fondamentale pour la vie, une leçon bien connue mais qu'il est toujours bon de rappeler : le Judaïsme ne se limite pas à la maison, à la synagogue et aux activités quotidiennes. Il conserve également sa sainteté hors de « chez soi », hors de sa routine quotidienne (fixe), lorsqu'on fait du tourisme ou que l'on se trouve en voyage (les RTT religieux n'existent pas).

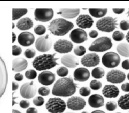
Rébus



d'



n'



Besoin d'aide ?

La Force de la stabilité

Léïlouï Nichmat Rahel bat Yehoudit

Le livre de Bamidbar commence par un nouveau décompte des Béné Israël. Chaque tribu y passe. La tribu de Lévi est, quant à elle, recensée à part et non avec les autres. Hachem la distingue du peuple. De plus, Il lui attribue immédiatement la responsabilité de garder et transporter le Michkan. (1,3) Plus tard, le verset explique que ce sont eux qui hériteront de la fonction de servir au Michkan, au détriment des aînés à qui ce rôle revenait initialement.

Quelle est donc la particularité de cette tribu au destin si différent du reste du peuple ?

Pour comprendre le rôle du Chévet Lévi, il est intéressant de remarquer qu'à travers les évènements de la sortie d'Egypte, son histoire a souvent été décalée par rapport au reste du peuple. Alors que les Béné Israël ont affronté 210 ans d'esclavage, les Léviim, eux, n'ont pas été asservis. De même, au moment du veau d'or,

lorsque le peuple trébuche, la tribu de Lévi se démarque par sa non-implication totale dans cette faute.

Ainsi, cette tribu devient au fil du temps le symbole de la stabilité. Là où dans certaines épreuves le peuple tend à vaciller, eux restent solides et ne trébuchent pas.

Cette capacité de ne pas subir les perturbations, est due à son fort attachement à la Torah. Ainsi, lorsqu'avant l'esclavage, Paro propose au peuple de travailler de manière rémunérée, les Léviim ne s'engagent pas. Ils préfèrent rester fidèles à leur étude. Leur assiduité leur permet donc de garder cette stabilité.

Mais en réalité, leur influence dépasse le cadre de leur propre tribu. Le Passouk dit (Bamidbar 1,53):

« Et les Léviim camperont autour du Michkan et il n'y aura pas de colère sur le peuple... ». Ainsi, ils devaient veiller à ce qu'aucun non-cohen ne

pénètre dans ce lieu saint. En cela, ils permettaient tout d'abord de protéger chaque juif, mais ils assuraient surtout, par leur exemple, la stabilité dans tout le peuple. Leur position au centre du camp des Béné Israël est également le reflet du rôle central qu'ils jouaient.

La Michna cite dans Pirké Avot (5,5) les 10 miracles qu'il y avait au Beth Hamikdash. L'un d'entre eux était le fait que la colonne de fumée qui s'élevait du Mizbéa'h était toujours bien droite et ne subissait jamais l'action du vent. Au-delà du miracle, il y a là l'image de la stabilité à laquelle chacun doit aspirer. Dans un avion, lorsque le vol se passe bien, on ne fait pas de différence entre les passagers. Par contre, en cas de décrochage, celui qui était attaché est bien plus protégé que celui qui ne l'était pas. S'attacher au quotidien à la Torah avec fidélité est une source d'équilibre et de stabilité.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Nathan est un bon père de famille qui s'occupe et veille sur ses enfants mais également sur ses parents âgés. Ceux-ci sont venus les rejoindre dans sa maison afin de ne pas à avoir à sortir faire les courses pendant cette période d'épidémie. Nathan se sent donc responsable d'eux, il n'est sorti qu'exceptionnellement pour se ravitailler et cela avec toutes les précautions. Évidemment, il a conscience que tout provient d'Hachem mais il sait pertinemment que c'est Lui aussi qui nous demande de faire attention à notre santé. C'est pour cela qu'avant chaque sortie, lorsqu'il place son masque sur la bouche, il pense à bien le faire entièrement pour la Mitsva de Vénichmartem Méod Lén afchotékhem. Grâce à D.ieu, il passe cette difficile période de confinement en se renforçant dans son service d'Hachem et sa conduite envers ses proches. Mais voilà qu'approche ce fameux 11 mai qui envisage de nouvelles contraintes et de nouveaux impératifs. Le 10 mai, il reçoit un appel de son patron Eliel qui lui demande de se préparer à reprendre son service en tant que caissier dans un magasin de bricolage. Nathan sait pertinemment que ce déconfinement décidé par le gouvernement français n'est dû qu'à des calculs économiques et que ce mauvais virus n'est nullement parti en vacances. Il a conscience qu'à chacune de ses sorties, il prend le risque de se faire contaminer et mettre ainsi en danger ses parents et sa famille qui lui sont si chers. Il se pose donc maintenant plusieurs questions : doit-il sortir travailler et prendre ce risque bien que contenu ? Dans le cas où il ne serait pas 'Hayav de travailler, Eliel peut-il tout de même l'en obliger ? Enfin, est-ce différent dans le cas de Nathan qui est en contact avec ses parents qui sont plus à risque ?

Le Imré Ech écrit qu'un homme a le droit de s'engager à l'armée polonaise ou hongroise bien qu'il se mette en quelque sorte en danger. Il prend

pour preuve David hamélekh qui engagea des guerres qui n'étaient en rien obligatoires. Il rapporte un Tossefot qui écrit qu'un roi dont tombe au front moins d'un sixième de ses soldats ne sera en rien puni, car c'est la nature des choses qu'un tel pourcentage ne revienne pas. Il y a donc en cela aucun "suicide" et ce sera donc permis. Le Noda Biyouda autorise lui aussi une personne à aller chasser des bêtes sauvages pour sa Parnassa (seulement), il n'y a pas en cela d'interdit de se mettre en danger. Rav Zilberstein en tire de là qu'il sera permis à une personne d'aller travailler dans ces conditions puisque les risques sont limités et dans de telles conditions les hommes sortiraient pour leur Parnassa. En revanche, le Rav nous explique que seule cette personne a le droit de se mettre en danger pour sa Parnassa mais son patron ne pourra l'en obliger. Cependant, dans ce genre de lois, on ira d'après les règles du pays, et si dans la plupart des autres magasins, les employés sont contraints de venir travailler, on pourra alors en faire de même. Enfin, dans notre cas où Nathan abrite ses parents âgés, cela n'y changera rien car le risque de mourir reste tout de même en dessous des 5%, Rav Eliyachiv nous enseignant qu'en dessous des 5%, on ne considère pas vraiment cela comme un danger car une telle probabilité est trop petite pour se réaliser. Il devra donc poser la question au docteur de ses parents pour savoir à combien celui-ci évalue le risque encouru. On rajoutera peut-être que tout cela n'est qu'à propos de la question pratique mais comme l'ont répété les Rabbanim et dernièrement le Rav Guershon Edelstein, celui qui veut être Ma'hmir sur lui (sur son compte) et en faire davantage pour sa santé, a largement sur qui s'appuyer et on ne devra aucunement le blâmer.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Puis ils convoquèrent toute la communauté le premier jour du second mois et on les enregistrera selon leur famille et leurs maisons paternelles en comptant par noms ceux qui avaient vingt ans et plus, chacun individuellement » (1,18)

Sur "...on les enregistrera selon leur famille...", Rachi écrit : « Ils ont produit des documents attestant de leur généalogie et les témoins pour confirmer leur ascendance afin que chacun puisse être enregistré dans sa tribu. »

A priori, Rachi vient nous expliquer que pour pouvoir savoir de quelle tribu provenait chacun des bnei Israël, on ne pouvait pas se fier au seul témoignage de la personne elle-même disant "Je suis untel provenant de telle famille et de telle tribu..." car en n'exigeant aucune preuve chacun aurait pu cacher la vérité et choisir la tribu à laquelle il aurait voulu être référé. C'est pour cela que Rachi nous explique que pour être référé et enregistré à une tribu, il fallait fournir des preuves. Par conséquent, ils ont dû amener des documents attestant de leur généalogie et des témoins pour confirmer leur ascendance (Levouch Haora).

Mais le Ramban n'est pas d'accord avec Rachi car selon lui, pourquoi soupçonnerait-on les bnei Israël de ne pas dire la vérité ? Ainsi, pour le Ramban, il ne semble pas qu'ils devaient fournir des documents et amener des témoins. Il explique qu'on les a comptés chacun selon leur famille, c'est-à-dire que l'objectif n'était pas seulement de savoir le nombre des bnei Israël mais également de les classer par tribu, chaque ben Israël devait retrouver sa tribu et être regroupé dans sa tribu. Ainsi, chacun a amené son chekel et disait devant Moshé et les nessimim : "Je suis untel, fils d'untel, de telle famille, de telle tribu...". Et Moshé Rabénou prenait les chekalim en les classant par tribu, c'est-à-dire que les chekalim de chaque tribu étaient séparés les uns des autres car le but n'était pas seulement de savoir combien étaient les bnei Israël par tribu mais également de séparer,

classer, regrouper chacun selon sa tribu.

Le Ramban ramène une preuve à cela dans le compte de notre paracha. Le verset dit : « ...on les enregistrera selon leur famille... » alors que dans le compte de la paracha Pin'has ceci n'est pas mentionné. De plus, le verset dit ici : « ...en comptant par nom... » alors que dans la paracha Pin'has, le verset dit qu'on les comptait par tête. Ces différences s'expliquent justement par le fait que dans notre paracha, le but n'est pas seulement de connaître le nombre des bnei Israël mais d'identifier chacun, de savoir son origine pour le rattacher à sa tribu, suite à quoi chaque tribu était séparée les unes des autres, et les bnei Israël étaient répartis par tribu, comme le dit le verset : « Les bnei Israël se fixeront chacun dans son camp et chacun sous son drapeau selon leur légion » (1,52). À présent, on savait à quelle tribu chacun appartenait, donc dans les prochains comptes tel que celui présent dans la paracha Pin'has, on veut juste connaître le nombre des bnei Israël par tribu, c'est pour cela qu'il n'est pas dit "on les enregistrera selon leur famille" et qu'il n'est pas dit qu'on les comptait par nom mais seulement par tête.

Le Sifté 'Hakhamim explique que ce qui a poussé Rachi à expliquer ainsi est dû à la forme employée par le verset qui est une forme de hitpahel dont la traduction littérale serait « ils se sont faits naître selon leur famille... » Or, que peut vouloir signifier le fait qu'ils se soient faits naître eux-mêmes ? C'est pour cela que Rachi explique qu'eux-mêmes ont amené des preuves pour attester de leur ascendance, mais sans preuve on ne pouvait pas les référer et savoir d'où ils étaient issus, où ils étaient nés. Ainsi, amener des preuves revient quelque part à se faire naître soi-même car c'est grâce à ces preuves qu'on pourra dire qu'untel est né de telle famille et de telle tribu donc les preuves qu'ils ont amenées eux-mêmes ont certifié l'origine de leur naissance, et ainsi ils se sont faits naître eux-mêmes.

Mordekhai Zerbib